

Anja LOUKA

Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale Education musicale et chant choral

à

Mesdames et messieurs les professeurs d'Education musicale et chant choral S/C de madame ou monsieur le Chef d'Établissement

Partie commune

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour le travail réalisé, ainsi que pour l'implication et la rigueur qui ont été mobilisées tout au long de l'année scolaire passée, marquée à nouveau par la crise sanitaire. Vous avez su faire preuve de réelles capacités d'adaptation, d'innovation et d'une grande conscience professionnelle pour accompagner l'ensemble des élèves dans leurs réussites. Votre expertise et votre implication ont contribué avec succès à la mise en œuvre des réformes : le nouveau lycée et la transformation de la voie professionnelle, dont les épreuves du Chef d'œuvre et du Grand Oral ont permis à de nombreux élèves de valoriser les compétences acquises au cours de leurs parcours de formation.

A la rentrée 2021, le nouveau projet académique, « *L'école sur tous les territoires »*, décline trois axes prioritaires :

- la réussite des élèves notamment en développant leur ambition et en favorisant la persévérance scolaire ;
- l'école pour tous prenant en compte les besoins spécifiques de chaque élève et sur chaque territoire;
- l'accompagnement des personnels, en déclinant partiellement le plan académique de formation à des échelles plus locales.



Dès septembre, une réflexion sera menée sur l'évaluation sous toutes ses formes, dans toutes les disciplines. Elle concernera :

- l'exploitation des évaluations nationales en classe de sixième, des tests de positionnement en seconde et première année de CAP ;
- l'accompagnement des équipes de professeurs pour développer et harmoniser les pratiques évaluatives, notamment dans le cadre du projet d'évaluation au lycée général et technologique ;
- la poursuite de l'évaluation des établissements.

Parce qu'elle est la clé de la réussite, la lecture est déclarée cette année grande cause nationale. L'enjeu est de fédérer l'ensemble des disciplines et partenaires pour soutenir l'accès de tous les élèves à la lecture sous toutes ses formes. Le travail que vous avez déjà bien engagé pour développer les compétences orales des élèves sera également poursuivi et enrichi à tous les niveaux. L'expérience de cette première session de juin 2021 permettra de prendre appui sur le réel et de conforter encore la place de l'oral aux examens (soutenance orale au Brevet, Grand oral et Chef d'œuvre).

La transmission, la compréhension et le respect des valeurs de la République constituent les piliers de l'Ecole et le creuset d'une culture humaniste : ces principes doivent s'incarner au quotidien et trouver leur place dans tous les enseignements. Conforter l'éducation de nos élèves à la connaissance, la compréhension et le respect de ces valeurs constituera donc l'un des enjeux forts de l'année scolaire qui s'ouvre.

Les corps d'inspection et les différents conseillers et délégués académiques vous accompagnent dans l'évolution de vos pratiques et de vos parcours professionnels.

Nous souhaitons à chacun et chacune une excellente année scolaire.

Partie disciplinaire – Education musicale et chant choral

C'est avec plaisir que je vous retrouve en cette rentrée 2021. Pleinement consciente des immenses efforts d'adaptation que vous avez faits dans vos pratiques pédagogiques pour respecter au mieux le protocole sanitaire tout au long de l'année scolaire passée, je vous en remercie chaleureusement. Vous avez continué à faire de la musique, comme en témoignent les ressources sur la fête de la musique et le dynamisme dans les établissements lors de la rentrée en musique.

Je salue particulièrement les collègues entrants dans l'académie et félicite les lauréats de concours. Nous accueillons huit stagiaires, et trois de nos collègues ont réussi les concours internes.

Protocole sanitaire

- Chorales: Pour cette rentrée 2021, le protocole sanitaire, de niveau 2, permet bien la mise en place des chorales scolaires. Le port du masque et le respect des gestes barrières n'empêchent pas la pratique de cette activité. Pour les activités en extérieur, le port du masque n'est pas obligatoire mais le respect d'une distanciation d'au moins deux mètres est recommandé. Par contre, la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.
- Sorties scolaires: Les sorties scolaires sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité. Les éventuelles restrictions de déplacement et les règles relatives au passe sanitaire doivent être respectées. Si certaines dispositions du protocole de l'établissement d'accueil sont moins strictes que celles du cadre sanitaire applicable à l'école ou l'établissement scolaire, alors ce sont les dispositions du cadre sanitaire de l'éducation nationale qui s'appliquent. Le pass sanitaire est exigé dans un certain nombre de lieux (cinémas, musées, théâtres, ...) dont la liste est disponible ici.
 - Pour les enfants de moins de 12 ans, aucun pass sanitaire n'est à présenter. Pour les élèves de 12 ans et plus, le pass sanitaire sera requis à compter du 30 septembre 2021. Deux cas de figure sont à distinguer :
 - soit l'établissement réserve un lieu ou un créneau horaire dédié au public scolaire, alors le pass sanitaire ne sera pas exigé ;
 - soit l'activité prévue implique un brassage avec d'autres usagers, alors le pass sanitaire sera exigé.
- Je vous invite à vous rapprocher de vos chefs d'établissement pour toutes les questions qui n'ont pas leur réponse dans la foire aux questions du ministère, ou simplement pour vous accompagner dans vos interrogations.

Chorales

Plusieurs nouveautés voient le jour cette année concernant les chorales :

- Nous créons des chœurs d'enseignants dans tous les départements de l'académie cette année. Ils sont adossés à des projets avec élèves et réunissent les premier et second degrés. Les choristes sont recrutés dans tous les métiers de l'éducation, lecteurs ou pas. Pour les professeurs du second degré, ils seront, en plus du plaisir de chanter avec d'autres, un lieu de formation en direction de chœur. En ce moment, nous sommes en phase de recrutement des chefs de chœur ; n'hésitez pas à me demander de plus amples informations.
- Après le projet Jazz dans les Vosges il y a deux ans, cette année voit la mise en place d'un projet fédérateur en Meurthe-et-Moselle, *Flûte remix*, avec l'Opéra de Lorraine. Les établissements ont été sélectionnés par la DAAC, et 150 collégiens du Grand Nancy participeront à un concert à l'Opéra en mai 2022.
- Les ressources pour le chant choral sont toujours d'actualité pour vous accompagner dans vos projets.

Plan académique de formation

Après l'expérience des confinements, deux notions ont leur importance dans les formations proposées au plan académique de formation cette année, le *corps* et le *collectif* en cours d'éducation musicale, notamment à travers les formations suivantes :

- Le corps en mouvement (différentes activités de production/perception mobilisant le corps, percussions corporelles, flashmob, chorégraphies, ...)
- La parole de chacun, pour progresser ensemble (comment favoriser l'échange entre élèves, comment mettre l'oralité au service des apprentissages ?)
- Une place pour chaque élève (comment animer le collectif en prêtant attention à chacun ? comment différencier en cours d'éducation musicale ?)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 octobre 2021. Pour vous inscrire, voici un tutoriel.

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne année scolaire.

Anja LOUKA

